

Paris, le 22 JUIN 2022

3 avenue Victoria
75184 PARIS CEDEX 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT DE LA CME

NOTE À L'ATTENTION DE

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DE GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE,
D'HÔPITAL, DE L'AGEPS

MADAME ET MESSIEURS LES PRÉSIDENTS

DE COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT LOCALE

Objet : Révision des effectifs hospitaliers au titre de l'année 2023

La révision des effectifs de PH constitue un élément important de la mise en œuvre du projet médical de l'AP-HP et de ses groupes hospitaliers. La politique de titularisation des praticiens hospitaliers conditionne également une partie de l'attractivité médicale de nos établissements et assure la stabilité nécessaire aux services pour se développer.

I. Principaux enjeux médicaux

La révision des effectifs 2023 s'inscrit dans les objectifs budgétaires fixés par notre EPRD 2022 et notre PGFP 2022-2026 tels qu'approuvés par nos autorités de tutelle. Ils impliquent de travailler concomitamment à la réalisation des objectifs de recrutement de personnels infirmiers de notre projet social et de tirer partie des mesures d'attractivité issues du « Ségur de la santé » concernant les carrières médicales à l'hôpital.

Au-delà du levier salarial activé depuis 2020, le nouveau statut unique de praticien hospitalier, offre désormais une plus grande souplesse dans la gestion des carrières et octroie aux praticiens de nouveaux droits.

Il renforce notamment :

- l'individualisation des parcours avec une modulation de la quotité de travail et un renforcement du management de proximité (entretien annuel) ;
- la diversification des activités et la reconnaissance d'un temps d'activités, dites « valences » non cliniques (recherche, enseignement, institutionnel, management, etc.) ;
- la facilitation du recours à des exercices mixtes, au sein de l'hôpital (activité libérale et d'intérêt général dès la période probatoire) ou en lien avec la ville ;
- l'amélioration de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, avec des droits nouveaux à congés en situation de maternité ou de paternité.

Réf : 2022.

Dossier suivi par :

Marie-Cécile PONCET
Directrice du département des
ressources humaines médicales

Direction patient, qualité
et affaires médicales

L'objectif institutionnel est de favoriser l'accès au statut de praticien hospitalier titulaire. Cette ambition doit s'articuler avec la réforme du recours à l'emploi contractuel, qui fixe un cadre de rémunération pour les nouveaux praticiens contractuels et dont les modalités de mise en œuvre à l'AP-HP ont été approuvées par la CME et présentées au directoire de l'AP-HP. Dans ce contexte, la réflexion doit se poursuivre pour accompagner les évolutions de la structuration des emplois médicaux de l'AP-HP.

La réussite de ces objectifs repose sur une vision pluri-annuelle des compétences et une politique des ressources humaines médicales de l'AP-HP fondée sur les besoins nécessaires pour répondre aux missions du CHU d'Île-de-France dans l'ensemble de ses territoires.

Outre la poursuite de la politique de titularisation, la révision des effectifs 2023 poursuivra son soutien aux disciplines en tension :

- Au niveau national : anesthésistes-réanimateurs, radiologues. Retrouver notre attractivité sur ces disciplines a été un enjeu fort des dernières années, mais la situation, qui n'est pas homogène sur tous les sites de l'AP-HP, reste prioritaire ;
- Au niveau régional : gériatrie, psychiatrie et pédopsychiatrie, néonatalogie. Ces disciplines nécessiteront un appui continu ces prochaines années, compte tenu de l'épidémiologie, des évolutions de prises en charge et globalement des besoins d'offre de soins en Île-de-France.
- Par ailleurs, les urgences et la chirurgie continuent de faire l'objet d'une attention particulière de la CME.

La situation des disciplines en tension ne constitue cependant qu'un aspect de la politique d'accès au statut de PH. En effet, un des enjeux principaux consiste à développer une vision prospective sur les compétences médicales et les disciplines. Elle nécessite d'ajuster les effectifs de PH entre disciplines et entre territoires pour tenir compte des évolutions médicales et des besoins des patients, ainsi que des possibilités de transfert de tâches ou de compétences vers d'autres métiers. Ceci sans exclure des réorganisations, mutualisations ou fusions qui, lorsqu'elles sont fondées sur de véritables projets médicaux et universitaires, peuvent permettre une répartition plus adéquate des compétences.

Les données présentées dans le diaporama joint permettent de positionner votre groupe hospitalier selon le taux de titulaires par discipline, sur les cinq dernières années et par rapport à la moyenne de l'ensemble de l'AP-HP en 2021, de rappeler la progression des contractuels et des titulaires par GHU et de préciser l'évolution des disciplines en tension.

II. Organisation

La procédure de la révision H 2023 est dans la ligne des dernières révisions, fondée sur des principes de déconcentration du siège vers les GHU et de positionnement de la CME sur les aspects stratégiques, tant sur les sujets de projet médical que d'attractivité médicale et d'équilibre entre les territoires.

Phase locale : jusqu'au 20 septembre 2022.

Cette phase comprend le recensement des candidatures, les auditions et la priorisation effectuée par la commission des effectifs locale et la CMEL. Les

GHU veilleront également à recueillir l'avis des collégiales sur les candidatures retenues.

À l'issue de cette phase locale, les GHU transmettront au président de la CME et à la DAM du Siège une note stratégique situant la révision des effectifs dans leur projet médical, ainsi que la liste des candidats pressentis (tableau récapitulatif précisant la catégorie de l'emploi dont la création ou le remplacement est souhaité, la spécialité hospitalière du concours du candidat et son année d'inscription sur la liste d'aptitude).

La note stratégique permettra de bien identifier les motivations du choix du GHU et sa gestion prévisionnelle des effectifs médicaux seniors, qu'il s'agisse de remplacements des départs naturels, ou de la volonté de développer une activité. Elle présentera la structuration des emplois souhaitée au sein des services au regard des enjeux futurs de démographie médicale, la politique de titularisation des praticiens hospitaliers du GHU et les perspectives de recrutement à moyen terme par spécialité en application de la nouvelle politique de recours aux praticiens contractuels¹.

L'élaboration de la révision H s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. Compte tenu de la déconcentration étendue en 2019, les gouvernances locales effectuent les arbitrages nécessaires entre tous les déterminants de la dépense de titre 1 pour respecter le taux contractualisé d'évolution des dépenses de personnel.

Il est rappelé que l'augmentation des effectifs médicaux n'étant pas prévue dans le budget 2023, le financement de la révision des effectifs devra être intégralement compensé au niveau de l'AP-HP. Enfin, les créations de poste liées à un nouveau projet seront présentées en prévision dans la révision des effectifs et validées lors des conférences budgétaires.

Phase centrale : 20 septembre - décembre 2022.

La phase centrale comprend deux dimensions : une analyse budgétaire intégrée au cycle de discussion de l'EPRD et une analyse médicale élargie aux perspectives de moyen terme.

L'analyse médicale permet:

- de veiller à la cohérence des propositions avec les axes stratégiques du GHU et de l'AP-HP ;
- un dialogue avec les GHU sur la prospective médicale des 5 prochaines années et ainsi l'anticipation des évolutions à moyen terme ;
- une attention à l'adaptation des effectifs aux besoins des territoires couverts par le CHU d'Île-de-France et à l'équité des ressources entre GHU.

À cette fin, la DAM du Siège produira une analyse des propositions de recrutement au regard des orientations stratégiques de l'AP-HP et du projet médical des GHU dans la perspective des échanges entre les GHU et la CME.

Début novembre, la gouvernance des groupes hospitaliers (directeur de GHU, présidents des CMEL et des CTEML) présentera au groupe restreint de la CME en présence de la DAM du Siège, la stratégie médicale de sa révision d'effectifs, notamment les projets médicaux nécessitant des créations de postes, ainsi que

¹ Note D 2022-751 du 3 mai 2021 du directeur général de l'AP-HP et du président de la CME relative à la réforme nouveau praticien contractuel

son analyse sur les besoins médicaux à moyen terme et la structuration des emplois médicaux du GHU, assortie d'une analyse comparative par discipline de ses ratios effectifs / activité avec ceux des autres GHU de l'AP-HP.

Une synthèse de l'ensemble des demandes sera présentée au bureau de la CME du 22 novembre et à la CME du 6 décembre 2022, qui émettra un avis sur la liste des postes demandés en veillant à une répartition équitable des ressources au sein de l'AP-HP et entre les territoires couverts par la CHU.

Nous vous remercions par avance de la qualité de cette réflexion essentielle que vous allez mener et du dialogue que nous aurons à cette occasion.



Le directeur général
Martin HIRSCH



Le président de la CME
P^r Rémi SALOMON